



## PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

12 JANVIER A 18h30

L'an deux mil vingt et un, **le mercredi 12 janvier** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à Peyrignac, à la salle des fêtes, sous la présidence **Mme Marie-Claire BOULINGUEZ, Maire**, à la suite de la convocation parvenue aux membres du Conseil le **06 janvier 2022**, laquelle convocation a été affichée en Mairie, conformément à la loi.

**Etaient présents** : Liliane BLANCHARD, Arlette ROULAND, Michel BOUDY, Marie-Claire BOULINGUEZ, Alain DURAND, Martine DéFOSSEZ, Laurent DOMÉJEAN, Fabrice VERT, Frédéric LAROCHE, Emilie PéJOINE, Philippe COLLAS.

**Etaient absentes excusées** : Marie-Lys SAUVION, Aurélie CASSEZ.

**Pouvoirs** : Jean-Philippe DUBUISSON à Marie-Claire BOULINGUEZ.

**Emilie PéJOINE** est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

---

### Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2021

Madame le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des observations/commentaires sur le procès-verbal du 15 décembre 2021.

Pas d'observations particulières, Madame Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021.

Approuvé à l'unanimité soit **12** voix pour.

---

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

### ***I - DOMAINE ET PATRIMOINE***

I - 1 : Révision loyer logement T3

### ***II - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE***

II - 1 : Présentation du nouveau bulletin municipal

II - 2 : Information sur le repas des aînés

### ***III - FINANCES LOCALES***

III - 1 : Budget 2021, point trésorerie

III - 2 : Décisions Modificatives (créances douteuses)

III - 3 : Agence France Locale : Garantie 2022

III - 4 : Tarif cantine

### ***IV - ENVIRONNEMENT***

IV - 1 : SMD3 : Collecte

### ***V - GESTION DU PERSONNEL***

V - 1 : Convention médecine CDG 24

## **VI - QUESTIONS DIVERSES**

---

### **I - DOMAINE ET PATRIMOINE**

#### **I - 1 : Révision loyer logement T3**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les logements communaux de l'ancienne mairie sont conventionnés APL avec les services de l'Etat.

Madame le Maire expose au conseil municipal que lors du dernier contrôle, les services de l'Etat ont relevé une incohérence dans l'augmentation du loyer du logement T3. Le calcul doit être effectué en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL) et non du coût de la construction (ICC). Le loyer initial lors de l'entrée dans le logement était erroné par rapport au barème, un remboursement sur 3 ans (de janvier 2019 à décembre 2021) d'un montant de 423,81€ doit être payé au locataire. Le loyer actuel doit être révisé et sera fixé à 354,61€ à compter du 01 janvier 2022.

*Validé à l'unanimité*

### **II - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE**

#### **II - 1 : Présentation du nouveau bulletin municipal**

Madame le Maire donne la parole à Emilie PÉJOINE pour la présentation du bulletin municipal du 1<sup>er</sup> semestre 2022, certaines informations doivent être complétées, le conseil municipal propose d'ajouter des photos pour le marché de Noël, d'y inclure une rubrique sur l'état civil, de récupérer des anciennes photos de Peyrignac. Concernant l'encart publicitaire des entreprises, un courrier leur sera adressé pour leur demander s'ils souhaitent paraître avec une participation de 50€ par an pour deux parutions. Le calendrier 2022 de la collecte des déchets ménagers et recyclables sera inséré.

#### **II - 2 : Information sur le repas des aînés**

Madame le Maire confirme que le repas des aînés sera à emporter comme l'année précédente, au vu des conditions sanitaires, le restaurant Le Marquee a été sollicité pour faire une proposition, le tarif de 21€ + 2€ de contenants a été reconduit. Le repas sera organisé le samedi 29 janvier 2022.

### **III - FINANCES LOCALES**

#### **III -1 : Budget 2021, point trésorerie**

La commission finance s'est réunie le 12 janvier 2022 pour établir un bilan budgétaire de l'année 2021, la commune a un résultat positif de 37 000 €, Madame le Maire indique que la ligne de trésorerie a été remboursée en totalité en novembre 2021. Laurent DOMÉJEAN présente les lignes budgétaires pour l'année 2022.

Les projets ci-dessous pour l'année 2022 :

Investissement	Projection 2022
<b>BATIMENT</b>	
TOITURE MAIRIE	2 000,00 €
POMPE A CHALEUR SALLE DE FETES/MAIRIE	20 000,00 €
MULTIPLE RURAL : Porte Barriere radiateur	3 000,00 €
VISIOPHONE	2 500,00 €
COLOMBARIUM	5 000,00 €
MUR DU CIMETIERE	20 000,00 €
PORTAIL DU CIMETIERE	2 000,00 €
<b>VOIRIE</b>	
SDE 24	27 000,00 €
REFECTION CHAUSSEE	20 000,00 €
<b>VEHICULE</b>	
Achat Véhicule cantonnier	10 000,00 €
<b>LOGEMENT</b>	
5 route de la Brousse T4	20 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>131 500,00 €</b>

La réfection du mur et le portail du cimetière seront reportés ainsi que les travaux du logement T4 et l'achat du véhicule.

### **III - 2 : Décisions Modificatives (créances douteuses)**

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires au compte 6817 (Dotation aux provisions pour dépréciation) pour l'annulation de créance non recouvrable de plus de 2 ans. La Décision Modificative (DM) budget principal doit être approuvée comme suit :

Article 022 – dépenses imprévues : - 1 254 €

Article 6817 – Dotation aux provisions pour dépréciation) : + 1 254 €

La Décision Modificative (DM) budget camping doit être approuvée comme suit :

Article 6226 – dépenses imprévues : - 196 €

Article 6817 – Dotation aux provisions pour dépréciation) : + 196 €

*Validé à l'unanimité*

### **III – 3 : Agence France Locale : Garantie 2022**

La commune a adhéré le 04 avril 2016 au Groupe Agence France Locale, elle aura besoin de cette garantie pour l'octroi d'un prêt afin de financer les investissements 2022.

*Validé à l'unanimité*

### **III – 4 : Tarif cantine**

Madame le Maire rappelle que le tarif actuel de la cantine a été voté en septembre 2018 (2,40€ le repas enfant et 3,00€ le repas adulte). Suite à l'augmentation des denrées alimentaires, une réévaluation du prix serait envisageable, après avoir contacter les autres communes du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) La Bachellerie et Saint Rabier, le tarif enfant est le même et le tarif adulte est à 4,60€. Le conseil décide de conserver les tarifs actuels et propose de soumettre ce sujet au prochain conseil du RPI pour la rentrée 2022/2023.

*Validé à l'unanimité*

#### ***IV - ENVIRONNEMENT***

##### **IV - 1 : SMD3 : Collecte**

Madame le Maire expose le rendez-vous avec le SMD3 pour le remplacement des containers verts au Bois Dijeu, lors de l'entretien la personne du syndicat a demandé à la commune de se positionner pour les années à venir sur le ramassage des déchets ménagers et recyclables. En effet, actuellement il y a 3 sortes de ramassage (porte à porte, bacs verts et colonnes de tri), deux possibilités sont proposées : conserver le porte à porte ou le collectif en apports volontaires.

Après avoir délibéré le conseil municipal a décidé : 6 pour, 3 contre, 2 abstentions pour le collectif en apport volontaire.

#### ***V - GESTION DU PERSONNEL***

##### **V - 1 : Convention médecine CDG 24**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que l'année dernière une prolongation de la convention médecine avec le CDG 24 avait été votée, celle-ci étant arrivée à échéance le 31 décembre 2021, il convient de la renouveler pour une période de 3 ans à compter du 01 janvier 2022.

***Validé à l'unanimité***

#### ***IV - QUESTIONS DIVERSES***

Une formation premiers secours et une alerte attentat doivent être réalisées par certains agents communaux.

Madame le Maire propose de renouveler la distribution d'une carte de vœux aux habitants, suite à l'annulation de la cérémonie dû aux mesures sanitaires.

Prochaine réunion en janvier : jeudi 27 à 19h00

---

L'ordre du jour étant terminé et n'ayant plus d'autres questions, la séance est levée à **20h30**

**Le secrétaire de séance,**

**Emilie PéJOINE**

**Madame Le Maire,**

**Marie-Claire BOULINGUEZ**